MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

ARM "MOUFFLET"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: COMPAGNIE TERRE AVENIR

Raison sociale: Extraction miniere

N° SIRET: 90993434100019

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☑ Madame ☐ Monsieur

Nom: BRANDELERO

Prénom(s): Jozivani

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
28. Exploitation minière, tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la prospection mecanisee de gisements auriferes alluvionnaires et eluvionnaires potentiels situes dans la zone d'etudes. Les travaux se feront a l'aide d'une pelle excavatrice de 22 tonnes montees sur chenilles. Ils n'induiront pas de deforestation mais un debroussaillage lors de la creation de layons de penetration et de layons de prospection. Des tranchees seront implantes en zone eluvionnaires (maille 150m) et des profil-puits en travers de l'axe des flats des criques selon une grille de recherche semi-strategique (maille 20x250m) ou des puits seront fonces a intervalles reguliers).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de mettre en evidence l'existence physique de gisements auriferes, dont l'exploitation serait economiquement rentable et permettrait le developpement des activites minieres a court et moyens termes pour la societe UMSP SAS.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une pelle excavatrice montee sur chenille sera acheminee dans la zone d'etude a partir de la base vie de la societe STS SAS situee a Coralie (distance 6,1km) en utilisant une piste miniere. Le layon de penetration correspondra a une ancienne piste forestiere sur un lineaire d'environ 2,42km. Les layons de prospection seront ouverts sur le relief et dans les flats des criques (sur un lineaire d'environ 4,9km). Dans le secteur d'etudes, la pelle excavatrice ouvrira ensuite des profil-puits qui permettront d'engager le foncage des tranchees et des puits de prospection en respectant la grille de recherche preetablie. Le cumul lineaire de ces profil-puits correspondra a une distance d'environ 925m. Le nombre de points de franchissement a ete determine en realisant le trace des criques a partir d'une image LIDAR. Aussi, sur cette base, il est envisage le franchissement des biefs au niveau de quatre points qui seront amenages. Au niveaux de tous les puits fonces, des prelevements seront realises dans la couche de gravier (40 a 60 litres) et seront laves a la batee. Les fonds de batee (echantillons) seront collectes pour etre analyses. Au total, il est envisage de foncer 11 tranchees et 44 puits. Le lineaire de tranchees disposees en zone eluvionnaire sera de (30m, 23m, 22m, 30m, 40m, 13m, 26m, 32m, 13m, 8m et 20m) soit un total de 257m sur une largeur de 1,2m et une profondeur d'1m. Les puits auront une surface moyenne de 4 m² et une profondeur oscillant entre 2 et 3 m (moyenne excavee par puits environ 10m3). Les tranchees et les puits seront systematiquement rebouchees apres echantillonnage. 4 personnes constitueront l'equipe de travail.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les deplacements de la machine ne genereront aucun deforestage d'arbres dont le tronc sera superieur a 30cm de diametre. Le mode de franchissement des biefs correspondra a un franchissement par l'intermediaire d'un passage en radier composes de troncs qui seront disposes dans l'axe du lit mineur, apres franchissement, les troncs qui n'auront pas ete en contact avec le fond du lit mineur seront retires. Les tranchees et les puits seront systematiquement rebouchees apres echantillonnage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Avis de l'ONF / Declaration d'ouverture de travaux miniers article L.162-10 du code minier / Declaration au titre des articles L.214-3 du code de l'environnement . Etablissement declaration loi sur l'eau relative aux articles L.214-1 a L214-6

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Polygone de forme libre	(281, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Rue Justin Catayee

Lieu-dit :

Localité : Rue Justin Catayee 97300 Cayenne

Code postal : 97300 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 52°19'50"O Lat. : 4°56'22"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Roura dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuve par deliberation du Conseil Municipal en date du 19 fevrier 2020. Le projet se trouve en Zone Nf du PLU en zone 3 du SDOM

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Roura
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	La zone d'etude se trouve dans le Parc Naturel Regional de Guyane (Secteur Cayenne)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	PPRI, Perimetres du plan de prevention des risques naturels d'inondation Revise de Roura, secteur Cacao, 2012. Approuve le 05/09/2005 et revise le 26/01/2012
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☑	☐	Prelevement d'echantillons. 1440 litres
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	Prelevement d'or libre. Non quantifiable fonction des resultats

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	L'impact sur le milieu terrestre se resumera a la creation des layons de prospection et en l'ouverture des 14 profil-puits et de 11 tranchees. Cela entrainera le deforestage sommaire d'arbres d'un diametre inferieur a 30 cm qui occasionnera la degradation ponctuel d'habitats pour la faune et pour la flore. L'impact sur le milieu aquatique se resumera a 4 points de franchissement de
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Les deplacements seront du fait de la pelle excavatrice et de quads qui progresseront et opereront dans la zone d'etude.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Le bruit sera genere par les engins qui opereront de 8h a 16h pendant 60 jours.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	Le bruit sera genere par les engins qui opereront de 8h a 16h pendant 60 jours.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☑	☐	La pelle excavatrice en mouvement generera des vibrations en surface du sol dans un faible rayon d'action.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'echappement de la pelle excavatrice et des quads qui repondent aux normes CE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Zone isolee, le paysage ne sera pas susceptible d'etre impacte lors de la phase de travaux. Les travaux se feront sous couvert forestier. Prevention des services archeologiques en cas de decouverte fortuite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'ARM sollicitee se situe en zone 3 du SDOM, dans un espace ou la prospection et l'exploitation miniere sont autorisees. Le projet sera en adequation avec l'Orientation Fondamentale OF 3 du SDAGE 2022-2027, Orientation 3.1 "Limiter l'impact des activites minieres sur les masses d'eau", sur la base du respect des Dispositions 3.1.1 a 3.1.6.. La creation des layons de prospection fera l'objet d'une declaration Loi sur l'eau (Autorisation delivree par la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 a L.214-6) dans laquelle le franchissement des biefs fait l'objet d'une description technique et environnementale. Les incidences et les mesures compensatoires y seront decrites. Les tranchees et les puits de prospection seront rebouches et leur surface regalee.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM. Le projet a ete adapte au contexte environnemental local. La progression de la pelle excavatrice se fera imperativement sous couvert forestier en ne degageant que les arbres dont le diametre sera inferieur a 30 cm (norme ONF). Tous les points de franchissement seront amenages par un systeme en radier. Toutes les tranchees et les puits seront combles (respect de l'ordre des couches du sous-sol) et regales en surface apres la prise des echantillons. Toutes les mesures prises feront qu'en fin de programme il ne subsistera aucun impact residuel.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM. L'approche de la zone d'etude engendrera l'utilisation d'un layon de penetration existant (ancien piste forestiere) et la creation de layons de prospection qui repondront aux normes dictees par le service DGTM de la Police de l'eau. Le franchissement des biefs correspondra aux exigences de la reglementation (loi sur l'eau). L'ouverture des zones de prospection n'engendrera qu'un faible deforestage sur un lineaire relativement restreint. Il n'y aura pas d'impact residuel post-travaux. Sur la base de tous les elements de description fournis, il apparait que notre projet de recherche miniere ne necessiterait pas de faire l'objet d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BRANDELERO

Prénom Jozivani

Qualité du signataire Presidente

À Cayenne

Fait le 02-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)